



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

353 P NP DM63

Projet minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints

6212-08-018

Mémoire présenté au Bureau d'Audiences Publiques sur l'Environnement (BAPE)

Projet Minier Matawinie à Saint-Michel-des-Saints

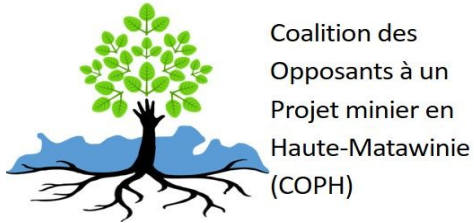
Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH)
20 février 2020



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

TABLE DES MATIÈRES

Qui nous sommes	3
Le projet en soi	4
Acceptabilité sociale	6
Projet viable ? Des enjeux qui interpellent la COPH	11
Préoccupations	15
- Impacts sur la santé	15
- Impacts sur l'environnement	17
- Impacts sur l'économie touristique	19
Conclusion et appui	22
Tableaux:	
- Tableau 1: Répartition des matière particulaires	23
- Tableau 2: niveau sonore lors de la phase d'exploitation	24
- Tableau 3: niveau sonore lors de la phase de construction	25
Références	26
Annexes	28



QUI SOMMES-NOUS ?

La Coalition des opposants au projet minier (COPH) est une association qui a vu le jour au printemps 2016 dans l'objectif est de réunir les forces qui s'opposent au projet minier afin de préserver la « vraie nature de Saint-Michel-des-Saints ».

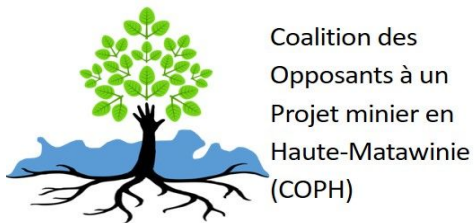
À plusieurs reprises, Éric Desaulniers, président de Entreprises minières du Nouveau Monde, a insisté sur l'importance que revêt l'acceptabilité sociale pour son projet. Le 11 juin 2016, il a même admis publiquement qu'advenant une forte opposition, il ne pourrait aller de l'avant. Par conséquent, notre objectif est de mobiliser toutes les personnes qui estiment que ce projet minier est incompatible avec des projets personnels et collectifs en cours depuis avant l'arrivée de la minière.

La Coalition prône le développement durable, compatible avec l'environnement exceptionnel de Saint-Michel-des-Saints (SMDS) et privilégie à cet effet une économie en harmonie avec les vocations premières de la région, soit la foresterie, le récréotourisme, la villégiature ou toute autre économie qui viendrait se greffer aux missions premières de la région de la Haute-Matawinie.

La vision de la Coalition privilégie des projets récréotouristiques clairement orientés vers le respect de l'intégrité de la nature, de la beauté et de la tranquillité des lieux. La Coalition accueille aussi favorablement les démarches déjà initiées par la municipalité, la Chambre de commerce et d'autres organismes régionaux, dont la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC), pour encourager l'émergence de petites et moyennes entreprises dans la région et pour favoriser des initiatives novatrices qui recueillent l'adhésion de l'ensemble de la population (Scierie Saint-Michel inc., Camping rustique JEHM).

L'objectif à ne jamais perdre de vue : Développer une économie régionale saine et diversifiée, une économie qui préservera jalousement l'intégrité de ses atouts les plus précieux – nature sauvage, qualité des eaux et de l'air, beauté et tranquillité des lieux – pour créer un développement véritablement durable.

La Haute-Matawinie est réputée pour sa nature sauvage, pour la qualité de ses lacs et de son air, pour la beauté et la tranquillité des lieux, pour son majestueux parc régional du Lac-Taureau, (*un des plus grands plans d'eau à proximité de Montréal, immense de 270 km de berges et de plages*), éléments qui ont attiré de nombreux citoyens dans ses contrées et qui en font une destination de villégiature et de récréotourisme incontournable, reconnue et réputée tant régionalement, nationalement, qu'à l'international.



LE PROJET EN SOI

Le projet de la société Nouveau Monde Graphite (NMG) consiste à implanter une mine de graphite à ciel ouvert, toute électrique, pour une durée de 26 ans dans la municipalité de SMDS située dans la MRC de Matawinie. Le promoteur vise une production de 100 000 tonnes de concentrés de graphite par année, annonce la création de 160+ emplois et un investissement de plus de 350M \$ avec des retombées économiques pour la Haute-Matawinie et le Québec (réf. site de NMG).

Quelques informations d'importance :

En 2016, la profondeur de la fosse atteignait environ 1,7 km de longueur et 165m environ en profondeur. Dans le cadre de la rencontre d'information publique de la coalition du 25 août 2018, le promoteur, dans son résumé de la mise à jour du projet minier, informait l'assistance que ledit projet **triplerait** et que la dimension de la fosse serait dorénavant de plus de 2,7 km de longueur, de 430 m de largeur et de 240 m de profondeur.

Par conséquent, celle-ci deviendrait la plus **grande mine à ciel ouvert du sud du Québec**. Pour illustrer, celle-ci pourrait engouffrer sans problème l'équivalent de cinq édifices de la Place Ville Marie à Montréal.

Monsieur Ugo Lapointe *cofondateur de la Coalition Québec meilleure mine et Coordonnateur à MiningWatch Canada* a apporté, à cette occasion, dans le cadre de sa présentation¹ un éclairage sur divers points. En un clin d'œil, voici ses conclusions :

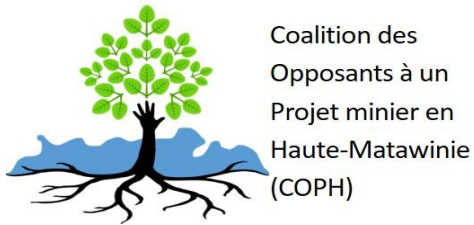
1. Impacts majeurs sur le paysage: Projet a déjà triplé et pourrait s'agrandir... Secteur Lac du Trèfle? ;
2. 107 millions de tonnes de déchets miniers, avec des millions de tonnes très acides. À gérer à perpétuité... ;
3. Pollution de l'eau: inévitable*, mais ampleur et nature des contaminants encore inconnues... (Ruisseau à l'Eau Morte, Matawin, Taureau) ;
4. Normes gouvernementales inadéquates et à revoir ;
5. Garanties légales et financières toujours insuffisantes*.

Élément non négligeable :

La mine serait située en amont de la municipalité de SMDS et à l'intérieur du bassin versant de la rivière Matawin et du Parc régional du Lac Taureau. Pour des siècles, voir à perpétuité, les citoyens vivraient avec un dépôt de quelques 107 millions de tonnes de déchets miniers qui contiennent plusieurs substances toxiques pour l'environnement et les nombreux cours d'eau environnants, substances toxiques qui pourraient engendrer des risques de contaminations des eaux à long terme et très long terme.....

Pour étayer la réflexion de l'ampleur des dégâts potentiels, la Coalition a produit deux vidéos² :

- Malartic versus Saint-Michel-des-saints : sensibiliser les citoyens à l'ampleur qu'aurait la fosse comparativement à celle de Malartic;
- Opération balle : Combien de temps prendrait la pollution à partir du ruisseau à l'Eau morte, affluent de la rivière Matawin jusqu'au Réservoir Taureau.



Soucieuse de s'informer à d'autres sources d'informations que celle du promoteur, la Coalition a pris connaissance de 3 analyses indépendantes^{3,4,5}. Plusieurs inquiétudes soulevées : la viabilité chancelante du projet (projet spéculatif), de sérieuses réserves liées aux risques financiers et environnementaux en lien surtout à la contamination de l'eau (souterraine et de surface) à court et long terme, voire au-delà de 100 ans, et en lien aussi aux impacts sur les populations locales et la société en général.

Aux réponses incomplètes du promoteur référant aux questions soulevées par les citoyens et, celles soulevées par certains experts ministériels (réf. 2^e ronde des questions de l'analyse de l'EIES), la Coalition retient les points suivants :

- Le promoteur n'arrive pas à démontrer comment il compte éliminer les risques de contamination de l'eau associés aux 107 millions de tonnes de déchets miniers toxiques qui seront laissés sur le territoire de la municipalité, dont plus de 18% sont générateurs d'acide ;
- Le promoteur reconnaît lui-même que sa gestion des déchets miniers n'est pas éprouvée, qu'il n'existe pas de site comparable au Québec ni ailleurs dans le monde. Nous sommes donc devant une EXPÉRIMENTATION à grande échelle avec des risques incontournables pour l'environnement et des conséquences économiques importantes pour le gouvernement advenant que la gestion sécuritaire de résidus ne soit pas établie, ce qui ne semble pas être le cas à l'heure actuelle...
- Le promoteur admet que les cellules expérimentales de confinement des déchets miniers qui étaient prévues en 2019 dans l'EIES n'ont pas été construites et que les résultats expérimentaux ne seront pas disponibles avant plusieurs années pour déterminer l'efficacité ou non de la méthode de gestion des déchets miniers (toutes les prédictions reposent actuellement sur des modèles informatiques),
- Le promoteur confirme que son action a chuté de 50% depuis quelques années et qu'il n'a aucun contrat de vente connu à long terme pour les 2.5 millions de tonnes de graphites à produire sur les 26 ans (sinon un accord « offtake » et de marketing conjoint pour des flocons de concentré de graphite avec un courtier, un intermédiaire, Traxys).
- Le promoteur reconnaît une grande abondance des réserves mondiales de graphite.

RÉFLEXION

Devant tous ces impondérables, devant plusieurs risques qui semblent non contrôlés à l'heure actuelle, la Coalition se demande quels sont les critères incontestables, démontrés et corroborés qui font la démonstration implacable qu'il s'agit d'un projet de développement durable d'un point de vue économique, social et environnemental pour la région ?



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

ACCEPTABILITÉ SOCIALE/DIVISION SOCIALE : ENJEUX ET IMPACTS

Définition du gouvernement (<https://www.quebec.ca/gouv/politiques-orientations/acceptabilite-sociale/>),
L'acceptabilité sociale est le résultat d'un jugement collectif, d'une opinion collective, à l'égard d'un projet, d'un plan ou d'une politique.

La Coalition s'est grandement intéressée aux impacts de ces enjeux.

Cohésion-Division sociale

À SMDS, force est de reconnaître qu'il existe des tensions au sein de la communauté... Les villégiateurs et les résidents permanents qui ne sont pas natifs de SMDS sont depuis toujours appelés des « touristes », « étrangers », « résidents non permanents ». Plusieurs résidents nés à SMDS croient que de tels citoyens n'ont pas droit de parole quant aux décisions prises dans « leur » village. Pour illustrer, certains villégiateurs, dans le cadre d'une rencontre du conseil municipal se sont fait dire: *“qui êtes-vous pour nous dire ce qui est bon pour nous, vous n'êtes même pas nés ici, on ne vous a jamais vu dans un café ou restaurant du village, et vous voulez nous dire ce qui est bon pour nous ?”*

Depuis l'annonce de ce projet, cette vision s'est renforcée et le fossé s'est creusé.

Alimentation des tensions sociales

Dans son exercice de mobilisation du “porte à porte”, la COPH a constaté que le simple fait pour des « résidents de souche » de soutenir le mouvement d'opposition pouvait entraîner des relations tendues avec leur entourage, avec pour conséquence de ne pas pouvoir s'exprimer librement.

Autre manifestation constatée: « environnementaliste » l'étiquetage que se font attribuer certains représentants de la COPH lors de leurs interventions.

Dans les familles, quand vient le temps de discussions autour du sujet, certains appuient (argument de travail), d'autres contestent (par idéologie). Ces divergences d'opinions, déjà présents, teintent les relations familiales, certaines étant carrément divisées. Parfois, il s'agit d'une controverse qui s'installe à l'intérieur d'un couple (l'un “pour” et l'autre “contre” pour des idéaux différents).

Tous ces paramètres font en sorte que le mouvement de mobilisation reste très difficile.

Pétition : Exposition des inquiétudes, des craintes et des opinions

Dans ses démarches de mobilisation, outre les rencontres avec les élus municipaux, sa participation à certaines réunions du Conseil municipal, ses rencontres d'information publiques indépendantes, la Coalition a lancé le 8 février 2017 une pétition « *Non à l'exploitation minière à SMDS et en amont du Lac Taureau* » (réf. Annexe # 1: *signatures et commentaires*). À ce jour, plus de 7665 signatures dont 2000 dans Lanaudière.

Les commentaires des signataires démontrent une très grande inquiétude, une crainte incommensurable qu'aurait l'impact d'une mine à ciel ouvert sur la quiétude des lieux, sur la perte de jouissance d'une nature exceptionnelle, sur la qualité de l'eau, toutes ces caractéristiques qui font la renommée exceptionnelle de la région. Les signataires réclament de préserver ce milieu sensible, ce milieu de villégiature exceptionnel que représente la Haute-Matawinie, tant auprès des citoyens du Québec, du Canada voir de l'International !



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

La Municipalité dans tout ça...

Depuis 2016, la COPH s'emploie à sensibiliser la municipalité et les citoyens aux multiples dangers et enjeux qui pourraient nuire à la vie économique, environnementale et sociale de la municipalité, voire de la région à moyen et long terme advenant l'instauration de la mine. En tout temps, la réponse du maire reste la même, imperturbable: *“Vous pouvez essayer de me convaincre, je ne changerais pas d'avis, c'est un bon projet pour nous, ça va apporter des jobs et ça va repeupler les écoles”*.

Aux demandes répétées auprès de la Municipalité à l'effet d'arrêter de se fermer les yeux, d'arrêter de se croiser les bras, d'arrêter de se fier uniquement aux paroles du promoteur ou à ses experts, de se doter de ses propres experts indépendants pour contre vérifier l'information, aucun suivi. Au souhait de la voir remplir son mandat de protection de la santé et de l'environnement de ses citoyens en offrant des rencontres d'information publiques INDÉPENDANTES avec une expertise indépendante, là encore, aucun suivi, confirmé lors de la première partie des séances publiques du BAPE.

Dans le concept d'une acceptabilité sociale, il est essentiel de présenter les deux côtés de la médaille. La Coalition déplore le manque d'initiatives mises de l'avant par la Municipalité pour assumer son rôle de régulateur, d'informateur non partisan. La majeure partie des sources d'information de la Municipalité se limitant passablement à sa référence, celles du promoteur, celle-ci a refusé d'accorder de suivi à des sonnettes d'alarmes émises par des sources indépendantes (Annexe # 2). À la énième intervention de la Coalition en octobre 2019, lors du dépôt effectuée par celle-ci d'un résumé (Annexe # 3) des grandes préoccupations soulevées par divers experts ministériels à la suite de l'analyse de l'EIES, la Municipalité nous informe de l'engagement, à la demande du comité d'accompagnement, de la firme Norda-Stelo pour l'analyse de l'EIES.

Du rapport de celle-ci (*Document DC7 - Analyse indépendante des réponses et commentaires du MELCC, compte rendu*), la Coalition retient que plusieurs interrogations persistent, plusieurs enjeux se doivent d'être approfondis ou réétudiés et que le comité d'accompagnement aura comme responsabilité de devoir suivre de très près les engagements pris par le promoteur et d'établir à cette fin un tableau de suivi. La Coalition demande au comité d'accompagnement d'engager une équipe d'experts indépendants pour ledit suivi.

Du côté du promoteur....

La performance des relations publiques de la minière est indéniable. En effet, dans un souci de répondre à une exigence incontournable pour l'obtention des permis, le volet de l'acceptabilité sociale est un volet inconditionnel. À cet effet, le promoteur a accompli ses devoirs de façon magistrale, voire remarquable. Jetons-y un coup d'œil de plus près.

Campagne de marketing du promoteur

- Tribunes médiatiques : En entrevues (radio, TV, journaux), sur les réseaux sociaux, sur le site web de NMG, celui-ci s'emploie à souligner qu'il s'agit d'un projet « vert », de la première mine 100% électrique au Québec, d'un développement durable, d'une acceptabilité à 83%, d'une économie circulaire, etc.

Qu'en est-il dans les faits :



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

- Première mine à ciel ouvert 100 % électrique – Projet « vert »: Il ne s'agit là que d'un pieux souhait. Dans les campagnes publicitaires, entrevues, plateformes numériques, le Diesel à long terme n'est nullement mentionné or dans l'EIES alors que le promoteur y réfère potentiellement pour toute la durée de vie de l'exploitation. Les millions de tonnes de déchets miniers sont très peu abordés sinon qu'ils seront confinés selon les plus hauts standards, or la méthodologie proposée par le promoteur n'existe tout simplement pas ni au Québec, ni au Canada ni ailleurs dans le monde...;
- Acceptabilité sociale : Outre le sondage biaisé, une vidéo vaut mille mots... celle sur le site du promoteur, section « communauté » fait l'apologie d'une renaissance de l'économie dans le respect des citoyens, de la nature, de la revitalisation espérée du village... Qu'on se le dise, la détresse de bien des citoyens, les interventions des villégiateurs sont inexistantes. Bref, tout pour donner l'illusion d'un projet qui vient à la rescousse des citoyens... Allant même jusqu'à utiliser le sentiment d'appartenance des jeunes à leur village ...
- Développement durable: Il n'est nullement question dans les campagnes publicitaires d'un déboisement de plus 300 hectares qui occasionnerait des émissions de GES très importantes (*que plusieurs experts recommandent de documenter, les réponses aux experts ministérielles n'étant pas concluantes*) ; aucune référence à la potentielle contamination des eaux à long, voir à très long terme, (100 ans +), aucune mention de la perte de jouissance de la qualité de vie ni du risque pour la santé des citoyens et des espèces animales.
- Économie circulaire: Publication du promoteur parue sur FB, là aussi, il est question d'une opération minière à 100% électrique, projet « vert », aucune hypothèse d'une opération au Diesel à long terme....

Sondage⁶⁻¹⁰:

Les méthodologies employées par le promoteur ont démontré que celles-ci étaient loin d'être fiables. Pour parler d'acceptabilité sociale, l'argumentaire du promoteur se base entre autres, sur les résultats des 2 sondages effectués à sa demande par la firme Léger-Léger en 2018. Lors des audiences publiques en janvier 2020, pressé de questions quant à la clarification du terme « villégiateurs » et de la méthodologie employée pour l'exercice, le promoteur lui-même a finalement reconnu que ses sondages n'étaient pas représentatifs de l'ensemble de la population, les villégiateurs (qui représentent 49% de la population de SMDS), ne représentant que 5% de l'échantillon des gens sondés.

À l'argumentaire soulevé par le promoteur "avoir de la difficulté à rejoindre les villégiateurs", la Coalition tient à rappeler que l'information pour rejoindre toute la population de SMDS (incluant les villégiateurs) est disponible, tel que déjà obtenue par celle-ci, en passant tout simplement par la Municipalité, moyennant un léger montant monétaire.

Toujours lors des audiences publiques, le promoteur a mentionné que le but du sondage n'était pas de sonder les villégiateurs mais les « résidents de la Haute-Matawinie ». Toutefois, si l'on réfère au rapport de Léger, celui-ci indique :... *Léger a été mandaté par Nouveau Monde Graphite pour réaliser un sondage auprès des résidents et des villégiateurs de Saint-Michel-des-Saints, Saint-Zénon, etc....*



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

Le promoteur a aussi mentionné lors de la session des audiences qu'il avait utilisé d'autres moyens pour sonder les villégiateurs. Selon les informations contenues dans l'EIES, le promoteur aurait sondé 19 villégiateurs dans la zone restreinte du projet. Sommes-nous réellement devant un échantillon représentatif du nombre de villégiateurs qui s'élève à 2300 à SMDS seulement ?

Il est tout de même étonnant qu'une minière qui se dit transparente, honnête et à l'écoute de la population, n'ait pas révélé cette information avant. La minière doit cesser d'affirmer qu'il y a une acceptabilité sociale localement alors qu'il y a plutôt une profonde division sociale.

Comité d'accompagnement

Lors des audiences publiques, le promoteur a souligné avoir invité la Coalition à siéger sur ledit comité afin de faire valoir ses prérogatives en regard du projet. La Coalition a refusé. Pourquoi ?

En 2017, à l'invitation du maire de siéger à la Table de co-conception (comité d'accompagnement) que mettrait en place le promoteur et qui serait formée de 4 citoyens (dont 1 représentant de la COPH), de deux représentants de chacune des municipalités avoisinantes (St-Zénon, SMDS et Manawan) incluant celle de SMDS pour un total de 6, et deux représentants de NMG, la Coalition a décliné. La COPH ne dément pas non plus avoir rencontré les représentants du promoteur. Dans la Déclaration (Annexe # 4) de la Coalition, il est clairement stipulé ce qui suit :

La Coalition des opposants à un projet minier en Haute-Matawinie (COPH) ne peut appuyer le projet de mine de graphite à ciel ouvert de Entreprises minières du Nouveau Monde et, en toute cohérence, refuse de participer à la co-conception et/ou à la co-construction du projet en siégeant sur un éventuel comité de co-conception mis sur pied par la compagnie.

Quelques actions de sensibilisation de la COPH

En vue d'informer et de sensibiliser, la COPH, dès 2016, a effectué plusieurs actions :

- Diffusion de brochures informatives, de cartes d'affaires, de pancartes, etc. (Annexe # 6).
- Lancement de son site web (automne 2016) : <http://www.lacoph.com/>
- Deux rencontres publiques : promoteur invité et experts indépendants.
- Première rencontre d'information publique (19-07-2017) - thème : L'environnement et la santé, c'est l'affaire de tous!

<http://www.lacoph.com/public/doc/2017-08-16%20Communique.pdf> ; <http://www.lacoph.com/public/doc/2017-08-21%20Communique%20.pdf>

- Rencontre d'information publique (25-07- 2018) - thème : La mise à jour du projet, quels impacts sur notre environnement et notre qualité de vie ? <http://lacoph.com/public/img/2018-08-25.jpg> ; communiqué de presse : <http://lacoph.com/public/doc/2018-08-28%20Communique.pdf>
- Une lettre ouverte parue dans la Presse+ (7-12-2018) :

http://plus.lapresse.ca/screens/bb6bad72-d7fa-40028d13ff7beb994712_7C_0.html?utm_medium=E-mail&utm_campaign=Internal+Share&utm_content=Screen

- Lancement d'une pétition (26-06-2018) : <http://www.lacoph.com/petition>. 7 665 signataires à ce jour.



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

- Rassemblement de citoyens (08-12- 2018) : <http://www.lacoph.com/news>
- Des entrevues médiatiques, des communiqués de presse, divers rapports d'experts, des vidéos, etc. <http://www.lacoph.com/news>

Campagne de financement

En vue de mettre de l'avant toutes ses actions, la COPH a lancé le 24 mai 2018 une campagne de financement : <https://www.gofundme.com/f/soutenez-la-coph> qui lui a permis de se prémunir d'une mise de fonds de 2 341 \$, à cela s'ajoutent des dons spontanés (2 300 \$) obtenus lors des différentes rencontres de la COPH, pour un total totalisant un montant de 4 641 \$

Réflexions

Municipalité

La Coalition déplore que tous les citoyens de SMDS n'aient pu recevoir de leurs élus les outils nécessaires pour une compréhension la plus indépendante possible des enjeux entourant le projet minier. Elle déplore également que la Municipalité ne se soit pas prémunie de son droit de réserve face au projet minier, qu'elle ait manifestement eu un jugement partial, qu'elle n'ait démontrée aucune écoute à l'égard d'une bonne frange de sa population (villégiateurs), qu'elle ait participé à l'instauration d'une insécurité chez ces derniers, qu'elle ait par ce fait même, participé à la division sociale.

Promoteur

La Coalition déplore l'obscurantisme du promoteur. À plusieurs questions pointues, les réponses du promoteur restent vagues.



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

PROJET VIABLE ? – DES ENJEUX QUI INTERPELLENT LA COPH

La COPH encourage une économie diversifiée, dans le respect de la vocation première de la région soit la foresterie, le récréotourisme, la villégiature ou toute autre forme d'économie connexe à ses vocations principales. Historiquement l'industrie minière n'a jamais eu sa place dans la région de la Haute-Matawinie.

Analyse économique du projet

Coûts initiaux - CAPEX

L'analyse par la COPH des données disponibles indique qu'il faut ajouter aux montants de CAPEX les coûts initiaux pour l'usine de traitement des eaux de 23M\$ (réf. Période de question, Éric Desaulniers soirée du 30 janvier 2020 295) - En effet, le montant indiqué dans l'étude de faisabilité fait mention de 394 879\$ (voir tableau 21.7 étude de faisabilité)- cependant, lors de la période de questions lors des audiences publiques de janvier dernier, monsieur Desaulniers a spécifié que les montants de CAPEX pour l'usine de traitement des eaux était de 23 M\$ ("Selon Ugo Lapointe de MiningWatch, ... 30 millions c'est relativement bas... moyen en fait... les usines très complexes peuvent coûter 100M\$ et plus »).

L'étude de faisabilité considère que « *Availability of local qualified contractors and skilled workers is assumed* » - Il faudrait prévoir du contingentement, des montants pour relocaliser des travailleurs qualifiés provenant de l'extérieur de la région.

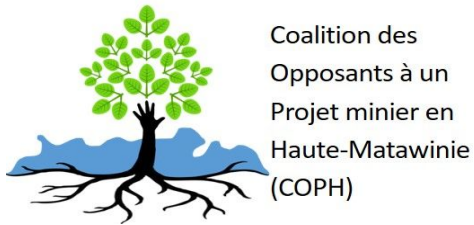
Le rapport de l'expert James R. Kuipers³ aux pages 3 et 14 arrive aussi à cette conclusion : « *les coûts de capitalisation et d'opération sont sous-estimés ou non documentés de façon adéquate* »... « *pour les coûts de traitement des eaux contaminées à court, moyen et long terme, voir à perpétuité* » selon Ugo Lapointe de MiningWatch Canada. Pour ajouter aux incertitudes à l'égard de la pollution de l'eau, les rapports de l'ingénieur James R. Kuipers⁴ et du Docteur Philippe Marion⁵ présentent les grands risques liés à la contamination des eaux.

En conclusion, on pourrait ajouter de 23 M\$ à 100M\$ pour les frais de capitalisation uniquement pour le traitement des eaux. Ce qui correspond aux coûts pour des mines comparables. Ces nouvelles données poussent les coûts de capitalisation évalués au départ à 350,4 M\$ à la plage de 373M\$ à 450M\$ (usine de traitement des eaux de 23M\$ à 100M\$).

Coût d'exploitation - OPEX

L'analyse par la COPH des données disponibles indique qu'il faut revoir les coûts de traitement des eaux (23M\$ durée de vie de la mine – 920000\$/année tel qu'indiqué dans l'étude de faisabilité). En effet, lors de la période de questions, monsieur Desaulniers a spécifié que les montants d'exploitation de l'usine de traitement des eaux étaient de 23M\$ au total). (réf. Période de question, Éric Desaulniers soirée du 30 janvier 2020 295) – Ce montant nous apparaît comme conservateur.

Le Docteur Philippe Marion en arrive à des conclusions semblables à James R. Kuipers.



Le rapport de l'expert James Kuipers portant sur le risque de contamination des eaux fait état des hypothèses optimistes retenues dans l'étude de faisabilité et de données d'analyse incomplètes. Le projet présentant des risques de contamination élevés que ce soit pour les eaux de surfaces, mais aussi pour les eaux souterraines. Les frais d'opération présentés dans l'étude de faisabilité semblent sous évalués compte de tenu des risques élevés.

Les coûts d'exploitation de la mine "toute électrique" ne sont pas détaillés et suggère des coûts d'exploitation plus élevés, notamment à l'égard des investissements initiaux requis pour l'achat des équipements électriques et une période d'amortissement plus longue. De plus, des incertitudes persistent quant à l'efficacité et à l'opérabilité de ces équipements nouveaux (non existants) dans des conditions extrêmes.

En conclusion, selon l'étude de faisabilité, les coûts de traitement des eaux sont de 1 287M\$/année (12.87\$/t et 100 000t/année). Les frais d'exploitation d'une usine de traitement des eaux d'une valeur de 23 M\$ à 100M\$ (CAPEX) devraient normalement être plus élevés. Selon Ugo Lapointe de Mining Watch Canada, pour une usine de traitement des eaux de 23M\$ les coûts d'exploitation devraient être estimés à 4M\$ par année (ou au-delà). Ceci gonflerait les frais d'exploitation à 5,261M\$ / année uniquement pour la partie traitement des eaux. Au moment d'écrire ces lignes, nous n'avons pas de données sur les coûts d'exploitation annuel pour une usine de 100M\$ de capitalisation. On peut supposer que les coûts seraient supérieurs. Tout cela dû à la complexité des traitements à faire.

Marché du graphite

Il y a une abondance de l'offre de graphite sur le marché qui est principalement contrôlé par de grands joueurs. Ceux-ci étant La Turquie, le Brésil, la Chine et plusieurs pays d'Afrique. De plus, le graphite d'origine naturelle est en compétition avec le graphite d'origine synthétique, qui peut être non seulement produit à partir de la COKE de pétrole, mais aussi à partir de gaz carbonique CO₂ tel qu'exprimé dans le rapport de James R. Kuipers mais aussi confirmée par une étude menée en Australie (réf.: <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1155508/gaz-carbonique-effet-serre-charbon-co2-solide-liquide-captage>). Cette méthode de production de graphite serait donc un autre concurrent du graphite naturel, en plus des avancées technologiques pour la production de batterie pour véhicules électriques avec des technologies utilisant peu ou pas graphite. L'industrie étant à la recherche de matériaux durable, plus efficace, moins coûteux et surtout moins polluants. Selon Ugo Lapointe et les données de marché disponibles, entre autres sur, le prix du graphite est bien à la baisse et le marché est contrôlé par les grands producteurs (Figure 1a).

Lors de la période de questions aux audiences publiques, la représentante du MERN en arrive à ces mêmes conclusions, soit que l'offre de graphite est abondante et que ceci a un effet important sur le prix du graphite. La réserve mondiale connue serait de 208 ans (ou 30 à 80 ans dans le cas d'une croissance des besoins en graphite au niveau mondial, Figure 1b). Nous avons une corrélation de plusieurs sources distinctes à l'effet que l'offre est grande, les prix sont à la baisse.

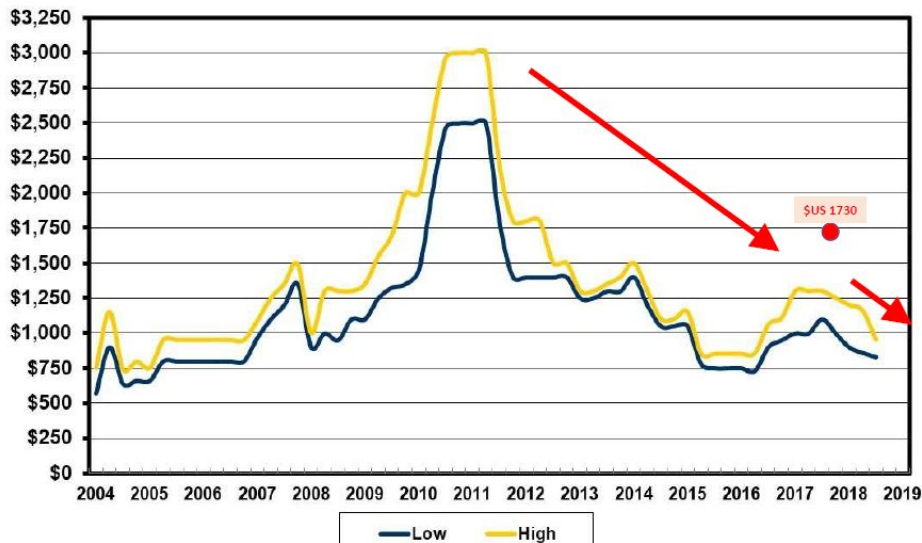


Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

Figure 1: Estimation de prix et des réserves mondiales de graphite

A) Prix de Graphite

CIF Europe Prices for Large Flake (+80 mesh, 94-97%C graphite - US\$/tonne)



Source: <http://www.northerngraphite.com/about-graphite/graphite-pricing/>

B) Réserves mondiales de graphite naturel (tonnes):

2009	2014	2018
71 millions	110 millions	300 millions
323% d'augmentation 300+ ans de réserves		
Production totale NMG (2.5 Mt)		0.8% réserves mondiales

Source: USGS 2019, 2015, 2010: <https://www.usgs.gov/centers/nmic/graphite-statistics-and-information>

Toujours pour l'aspect de données économiques du projet, Nouveau Monde Graphite base toutes ses études sur des ressources probables, en plus d'avoir un pourcentage de graphite à un taux relativement bas 4.35% Cg probable comparativement au projet de Mason Graphite avec une réserve prouvée de 2 Mt et probable de 2.7Mt à un taux de concentration de 27,8% (27.05% Cg prouvé et 29,77% Cg probable). Donc, même au niveau local la compétition est grande.



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

Selon le rapport de James R. Kuipers, le prix du graphite utilisé dans l'étude de faisabilité apparaît comme sur-évalué. De plus, Nouveau Monde Graphite étant un relatif petit joueur, il sera à la merci des décisions des grands joueurs.

Tiré du rapport produit par James R. Kuipers³ :

« *The report included a sensitivity analysis which suggested the NPV is most sensitive to graphite price and, in decreasing order, exchange rate, operating costs, and capital costs. The IRR is most sensitive to the graphite price followed exchange rate, capital costs, and operating costs.* »

NPV : Net Present Value - Valeur Actualisée Nette

IRR: Internal Rate of Return - taux de rentabilité interne

Réflexion

Les différentes analyses réalisées par la COPH et experts indépendants démontrent que les coûts de capitalisation et d'exploitation sont sous-estimés, le prix de vente du graphite de même que le taux de change sont surestimés. Dans l'ordre, le projet est particulièrement sensible au prix du graphite, au taux de change, aux coûts d'exploitation de même qu'aux coûts de capitalisation. Sachant que le projet est particulièrement sensible à ces différents paramètres il apparaît vraiment risqué financièrement. Les risques financiers étant élevés, les risques environnementaux sont d'autant plus grands.

La COPH n'est pas contre l'électrification des transports, toutefois il s'avère que l'augmentation de la part de marché des voitures électriques va indéniablement demander une augmentation de l'utilisation de la filière minérale (graphite entre autres) et que l'exploitation de ces filières aura un impact certain et indéniable sur l'environnement et sur les citoyens. À cet égard, la Coalition réitère que des projets comme celui de la minière ne peuvent et ne doivent être situés dans des milieux fragiles de villégiature et de récréotourisme, des régions non-traditionnellement minières.



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

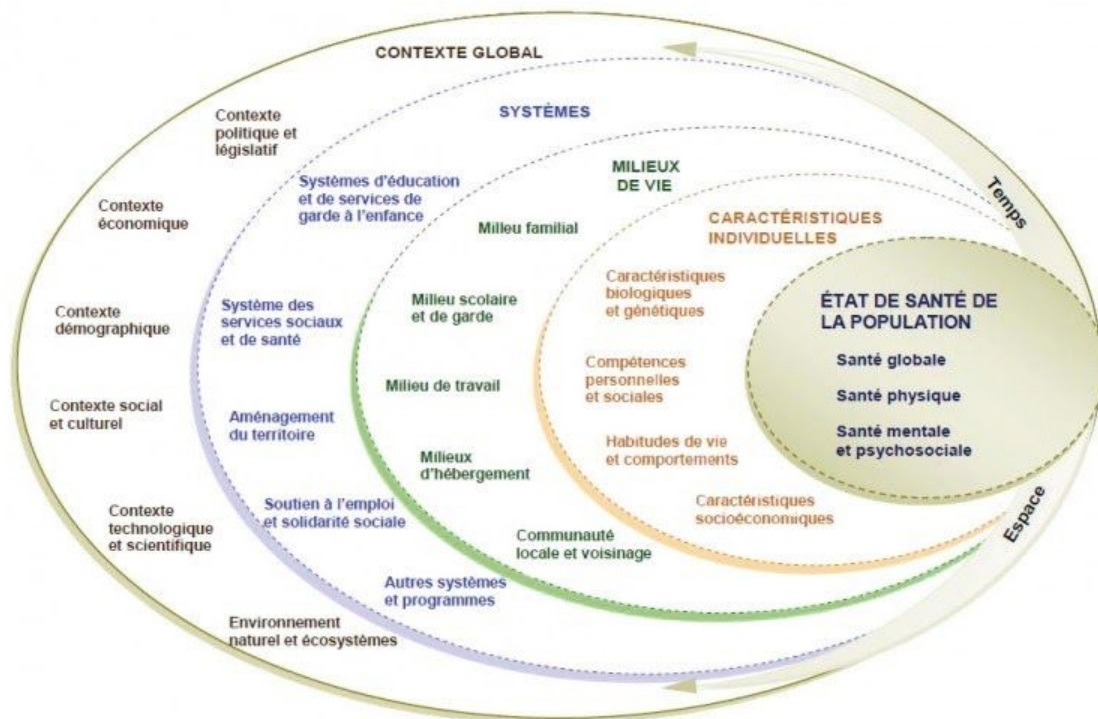
PRÉOCCUPATIONS

Plusieurs préoccupations interpellent la COPH.

Impacts sur la santé : Vue d'ensemble

Selon le Cadre conceptuel de la Santé et de ses déterminants¹¹, l'état de la santé de la population est déterminé par un ensemble des facteurs, qui incluent le contexte global, systèmes de santé et services, milieux de vie et caractéristiques individuelles de gens (Figure 2). Ces facteurs peuvent changer ou évoluer à travers une région ou selon l'emplacement. Il est donc crucial d'étudier les impacts du projet de la mine de graphite à SMDS sur la santé de la population, tant sur l'ensemble du territoire que sur toute la durée du projet incluant les années de développement du projet, les phases de construction- exploitation et fermeture de la mine, et sans oublier le suivi à la suite de la restauration du site. Dans le contexte du projet Matawinie, la COPH a fait une analyse détaillée des impacts sur la santé du projet minier (Annexe # 5) et a identifié les risques de santé suivants : la pollution de l'air, les impacts du bruit, les effets psychosociaux et surtout la potentielle contamination des eaux (souterraines et de surface).

Figure 2: Cadre conceptuel de la Santé et de ses déterminants



Source: MSSS. (2010). « Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants, résultat d'une réflexion commune



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé¹², la contamination de l'air ambiant par des matières particulaires (poussières et autres) est une cause directe de plusieurs maladies, notamment les maladies pulmonaires cardiovasculaires, le cancer, l'inflammation, le diabète et bien d'autres (sommaire détaillé - voir Annexe # 5). Ne serait-ce qu'une légère augmentation de la concentration de poussière dans l'air peut entraîner une hausse de la mortalité, tel que démontré à travers le Canada et ailleurs dans le monde¹³⁻¹⁶.

L'exposition de l'être humain au bruit pourrait probablement causer le développement des maladies cardiovasculaires, déficience cognitive, insomnie et stress¹⁷. À titre d'exemple, une augmentation du niveau de bruit de 5dB (ce qui représente une augmentation de puissance de bruit d'environ 3 fois due à l'échelle logarithmique), peut avoir pour conséquence une augmentation sévère du risque de l'hypertension.

Santé des travailleurs et de la population

Dans le cadre du projet Matawinie, la Coalition est très soucieuse de l'impact de ces risques sur la santé des travailleurs et de celle de la population en général, tant de la détérioration de la qualité de vie dans la région.

Selon l'ÉIES, les concentrations de poussières peuvent augmenter de 50-300% dans certaines zones du projet (Tableau 1: Répartition matières particulaires). Tenant compte du fait que les matières particulaires peuvent affecter la santé à n'importe quelle concentration dans l'air, la COPH souligne qu'une fraction de la population et probablement une majorité des travailleurs de la mine seront affectés par la poussière avec des conséquences graves pour la santé.

Impacts de l'environnement sonore

Il en est de même pour le bruit, en présence du bruit de la machinerie lourde et du dynamitage quotidien l'intensité du bruit dans la région augmentera plusieurs fois (Tableau 2: Niveaux sonore lors de la phase d'exploitation et Tableau 3: niveau sonore lors de la phase de construction). Il est presque assuré que certains travailleurs souffriront de la perte auditive liée à leur profession avec des risques élevés de certaines maladies, tandis que la population locale sera elle, exposée à des nuisances associées avec l'élévation du bruit dans la région.

Santé mentale et impacts psychosociaux:

La santé mentale est une préoccupation prédominante dans le contexte du projet minier. Comme le mentionne l'étude de l'Institut de la Santé Publique du Québec, les dimensions psychologique et sociale de la qualité de vie peuvent être affectées sévèrement par l'industrie minière: changements en habitudes de vie, l'inquiétude, détresse, stress associé avec le dynamitage et transport, perte de la tranquillité, la peur, la colère, la pression sur les membres de la communauté, perception de l'injustice ou d'inégalité, augmentations en demande des services ou des coûts associés¹⁸. Dans certaines communautés rurales, il a été également documenté que les changements apportées dans la structure communautaire suite à l'implantation d'un projet minier sont responsables de la détérioration de la santé mentale chez les propriétaires des terrains, ou des fermiers¹⁹.

Le projet Matawinie ne fait pas exception et démontre au niveau de l'ÉIES que plusieurs impacts psychosociaux sont déjà bien présents dans la population locale (ÉIES, Tableaux 7-43 et 7-45). Il faut noter, que ces données ont été collectées à l'aide d'un sondage biaisé (tel qu'expliqué dans la section Sondage à



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

la page 8 du présent mémoire) et sous-estiment largement la fréquence et le poids des impacts négatifs à travers la population de la région. Actuellement, il n'est pas clair si les services sociaux de la Haute-Matawinie ont les outils, le personnel et la capacité pour gérer les impacts psychosociaux négatifs à venir dans la population. Il est donc très possible que l'implantation du projet mette plus de pression sur les services locaux. Les effets psychosociaux observés et prévus dans le cadre de ce projet auront une forte tendance à exacerber la division sociale déjà tangible dans la région. Ce facteur nuit à la cohésion sociale et au développement de la région en entier.

La Coalition croit que le projet Matawinie est susceptible d'affecter la santé et la qualité de vie de la population de la région, aussi bien que des travailleurs de la mine. En se basant sur la littérature scientifique et l'évidence détaillée des impacts sur la santé des projets miniers (Annexe # 5), on peut conclure que le projet Matawinie apportera de l'incertitude additionnelle dans la région, diminuera la qualité de vie des résidents et créera une atmosphère malsaine qui va à l'encontre des principes de développement durable (ex : Santé et qualité de vie).

Impacts environnementaux

Contamination des eaux de surface et souterraines

Le site minier avoisine le splendide parc national du Mont-Tremblant et se situe dans le bassin versant du majestueux parc régional du Lac-Taureau qui abrite le plus grand plan d'eau à deux heures au Nord de Montréal. Les déchets miniers contiennent des tonnes d'acide et de métaux lourds qui auraient un potentiel énorme de contamination des eaux souterraines et de surface. La période de fortes pluies, la fonte des neiges amèneront de grands débits d'eau et un ruissellement par le fait même sur ces millions de tonnes de déchets miniers. Aucun scénario solide proposé par le promoteur dans l'ÉIES ne confirme à l'heure actuelle que les eaux souterraines et de surface ne seront contaminées alors que les rapports d'experts indépendants (Kuipers et Marion)^{4,5} démontrent clairement les grands risques de contamination de la nappe phréatique.

Deux de leurs observations nous interpellent :

1. ÉIES : Une parmi les 5 recommandations émises par la firme Kuipers & Associates

Somme toute, en comparaison de douzaines d'autres ÉIES de projets miniers au Canada et à l'international que nous avons révisées au cours des dernières années, la présente ÉIES sous-estime particulièrement les risques de drainage et de contamination des eaux environnantes, et à l'inverse, surestime l'efficacité des mesures de mitigation prévue. Le scénario principal présenté dans l'ÉIES s'appuie à la fois sur des hypothèses optimistes (peu prudentes) et des données et des analyses incomplètes. Si autorisé tel que proposé, nous sommes d'avis que ce projet présente des risques élevés de contamination de l'eau qui ne sont pas présentement identifiés dans l'ÉIES, et ce, tant pour les eaux de surface que les eaux souterraines, à court et à long terme (plus de 100 ans). Les coûts financiers et environnementaux associés à ces risques, à la fois pour les populations locales et pour l'ensemble de la société, ne sont pas pleinement pris en compte dans l'ÉIES.

2. Préoccupations et recommandations émis par le Dr. Marion Philippe, (Ingénieur et professeur émérite de l'École Nationale Supérieure de Géologie & Laboratoire GéoRessources Université de Lorraine, France)

Manque de données cruciales pour empêcher la réactivité chimique des minéraux contaminants et pour contenir les substances dissoutes qui en résultent (oxydation des sulfures, auto-échauffement, drainage



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

minier acide). Les vitesses de réactions rapportées dans la littérature privilégient très nettement l'oxydation chimique de la pyrrhotite par rapport à celle de la pyrite (de 20 à 100 plus rapide). Quelle conclusion peut-on tirer de l'incidence de cette constatation sur la fiabilité du processus de codéposition pour empêcher la production d'acide ? Tant que la halde de co-déposition de démonstration ne sera pas opérationnelle, on manquera de données essentielles à ce sujet. Pour le moment, les seules disponibles sont acquises au laboratoire, en colonnes ou cellules. Aucune extrapolation réaliste à long terme n'est disponible. L'accès d'oxygène aux couches de résidus générateurs d'acidité est vraiment un point crucial.

Émission de gaz à effet de serre (GES)

Le transport du concentré produira beaucoup d'émissions de GES (16 907 t éq CO₂ par année), il s'agit de l'équivalent d'environ 3675 voitures additionnelles sur la route (4.6 t CO₂ équivalent par année par voiture en moyenne, <https://www.epa.gov/greenvehicles/greenhouse-gas-emissions-typical-passenger-vehicle>). De plus, le promoteur n'a pas établi à cette étape du projet une stratégie concrète de carboneutralité tel qu'il l'annonce dans les médias.

« À cet effet, NMG est à définir sa stratégie de compensation. Il faut savoir que la compensation carbone ainsi que les termes carboneutralité et carboneutre peuvent représenter différentes choses. Il n'y a pas de définitions officielles et unanimement reconnues. Il faut donc, avant de commencer une telle démarche, identifier les parties prenantes qui peuvent avoir des attentes et cerner leurs exigences. Les étapes initiales de la démarche de compensation n'ont pas encore été complétées. L'ingénierie de détail étant en cours, les hypothèses retenues pour la quantification de GES pourront également être précisé. »

Impact du bruit sur la faune

Au-delà de l'impact du bruit sur les humains, il y a aussi les impacts du bruit sur la faune. Les études sont unanimes²⁰⁻²⁷, le bruit anthropique a un impact non négligeable sur la faune. Il a un impact négatif sur la densité, la diversité et le succès reproducteur de la faune. En d'autres mots, le bruit des hommes peut empêcher un animal d'entendre des sons qui lui permettent de se diriger, de chercher de la nourriture, de défendre son territoire, d'éviter des prédateurs, d'attirer un partenaire ou de maintenir des groupes sociaux. Le bruit peut donc affecter tout un écosystème. Par exemple, le bruit d'une route a un impact sur certaines espèces d'oiseaux jusqu'à 1.5 km. Mais rien de tout cela n'a été considéré dans l'ÉIES de NMG, l'impact étant jugé faible. Le bruit n'a pas été considéré dans les effets cumulatifs non plus malgré les projets futurs prévus dans la région : le plan d'intégration de NMG, le Projet de route panoramique de la Haute-Matawinie, etc. Ce sont là des exemples concrets de projets qui ont un effet cumulatif sur le dérangement de la faune. Pourtant rien de tout cela n'a été considéré.

Plusieurs ministères dont le MFFP n'ont pas donné leur aval à la recevabilité (2) ou ont donné un oui conditionnel (6). Le promoteur s'est engagé à répondre à plusieurs demandes durant l'analyse environnementale. Beaucoup d'informations importantes sont donc attendues dans les mois qui viennent. Toutefois les audiences publiques ont lieu maintenant sans que le public soit informé. À lire les avis des experts, ces informations sont primordiales à la prise de décision, comme les mesures prises pour protéger les poissons et les cours d'eau, les mesures d'atténuation et le protocole de relocalisation des espèces. Il est donc très inquiétant pour nous de juger ce projet de façon favorable quand les ministères tels que le MELCC, le MERN et le MFFP sont en attente de multiples réponses à diverses questions avant de pouvoir juger si le projet est « recevable ».



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

Ligne électrique

Le promoteur a souvent indiqué que l'empreinte du projet s'en tenait à la périphérie du projet. On peut d'ailleurs lire cette affirmation de sa part dans un article du Devoir du 28 janvier : <https://www.ledevoir.com/societe/environnement/571671/un-imposant-projet-minier-en-zone-de-villageiature>.

Pourquoi le projet de construction d'une ligne électrique de 11 km n'a jamais été effleuré dans les rencontres publiques. Une fois de plus on peut questionner la transparence de l'initiateur.

Nous nous questionnons s'il existerait d'autres projets connexes autonomes attachés à ce projet dont les citoyens ne sont pas au fait et nous nous interrogeons à savoir si le projet sera évalué dans sa globalité, c'est-à-dire en tenant compte des projets autonomes et essentiels qui s'y greffent, pour prendre la décision finale quant à l'autorisation du projet. Nous sommes inquiets.

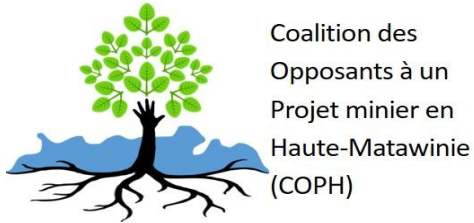
Impacts sur l'économie touristique

Durant les audiences publiques de janvier, nous apprenions que l'économie du tourisme et de villégiature s'établit à l'heure actuelle à plus de 300 000 millions dans la région, et plus de 15-20 millions par année (300-400 emplois directs) dans le pôle de SMDS, une économie durable qui pourrait être menacée par une économie minière. Aucune documentation déposée dans le dossier pour fin d'analyse n'explique ce qui est prévu pour préserver cette économie, la renforcer advenant l'implantation d'une économie minière ou, les critères privilégiés pour assurer une coexistence entre deux économies incompatibles dans un milieu sensible comme celui de SMDS.

À l'heure actuelle, une des plus grandes problématiques que représente le projet Matawinie réside dans la coexistence de l'industrie touristique de la région et d'une minière. L'industrie touristique est déjà bien établie dans la région et, selon l'Association Touristique de Lanaudière, génère des retombées économiques majeures via le réservoir Taureau et les développements récréotouristiques en lien avec le réservoir et le parc régional. L'Association affirme que l'industrie touristique ne peut tolérer aucun risque de dégradation de la qualité de l'eau du Lac Taureau et exige du promoteur de démontrer que le projet de la mine ne représente aucun risque. Cependant, l'Association Touristique de Lanaudière ne possède pas à sa disposition des outils et ressources pour prendre position face au projet minier et analyser l'impact que l'implantation d'une mine à ciel ouvert et accumulation des déchets miniers pourrait avoir sur la région et le développement touristique dans le futur.

Plusieurs types de voisinage entre l'industrie minière et l'industrie touristique sont possibles, certains parmi eux sont complémentaires, tandis que d'autres sont contre productifs²⁸. Ces derniers cas sont souvent documentés quand l'industrie touristique est orientée vers la nature, tranquillité des lieux, activités de plein air, etc; comme c'est le cas en Haute-Matawinie. De nombreux exemples de contamination par les résidus miniers ou drainage des mines de milieux naturels et milieux d'attrait touristiques sont documentés^{29,30}. Ces désastres écologiques portent inévitablement atteinte à la réputation d'une région et diminuent l'activité touristique.

L'industrie minière peut créer des emplois dans une région, mais souvent accompagnés d'impacts négatifs pour les emplois de l'industrie touristique : perte des employés qualifiés, perte des emplois liés à la fermeture des commerces touristiques, etc.³¹. De plus, l'industrie minière est plus sensible au phénomène « boom/bust » et par conséquent, ne peut engendrer une création d'emplois à long terme, comme



l'industrie touristique, surtout dans une région à qui on ne reconnaît aucun historique d'exploitation minière comme en Haute-Matawinie. Selon les analyses faites par les Nations Unies, l'industrie touristique est capable de créer des emplois à long-terme et suffisamment diversifiés à travers la chaîne de valeur de l'industrie pour le maintien durable du développement économique d'une région³². Également, le développement de la villégiature avec ses résidences secondaires démontre le fort apport économique ne serait-ce que par l'appel à la main-d'œuvre locale pour leurs besoins en construction, rénovation ou maintien des bâtiments, pour ne citer que ceux-ci.

Dans le contexte du projet Matawinie, fort est de constater, en se basant sur les études citées plus-haut, que le projet d'une mine à ciel ouvert n'est pas compatible avec le développement récréotouristique de la région. La région est reconnue pour sa nature sauvage, les activités de plein air, la tranquillité, celle-ci n'a jamais été exposée à l'exploitation minière. Comme déjà soulevé lors des audiences de janvier par des experts indépendants et par l'Association Touristique de Lanaudière, une accumulation des résidus miniers en aval du principal attrait touristique (Lac Taureau et le parc régional) représente un risque intolérable pour l'industrie touristique. En date d'aujourd'hui, le promoteur ne peut affirmer avec certitude que ses méthodes proposées pour la gestion des résidus et prévention de drainage minier acide ou autre contamination du milieu naturel sont efficaces et assureront la protection de l'environnement pour des centaines d'années à venir.

Il est fort possible que l'exploitation d'une mine à ciel ouvert puisse créer des opportunités d'emploi pour certains habitants de la région, mais aucune analyse de la répartition future de la main-d'œuvre entre l'industrie minière et l'industrie touristique n'a été faite. Il est impossible de conclure que les emplois créés par la mine seront des nouveaux emplois, ou simplement des remplacements d'emplois du tourisme. De même, dans le cas où le projet minier devrait cesser ou réduire l'échelle des opérations, il n'est nullement confirmé si l'industrie touristique sera encore en essor et si les employés de la mine seront capables de se trouver un emploi en tourisme. Dans les deux situations, l'économie de la région sera grandement affectée de façon négative. Il est possible que l'industrie minière diminue la quantité des visites touristiques dans la région et le nombre des villégiateurs qui constituent un apport économique extrêmement substantiel pour la région de Haute-Matawinie.

Finalement, le promoteur propose une intégration du projet minier dans l'industrie touristique de la région par la création du centre d'interprétation du graphite, quelques pistes de motoneige et sentiers de bicyclette de montagne avoisinant la mine. Il faut noter que typiquement les cas réussis du « tourisme minier » sont quasi inexistantes. Cela est expliqué par la destruction du paysage causé par l'activité minière, manque d'installations touristiques et par le fait que c'est une destination très niche, sans lien aux autres attraits de la région^{28,29}. Dans un contexte de récréotourisme basé sur la nature sauvage et activités de plein air, comme en Haute-Matawinie, le tourisme minier ne sera pas un attrait majeur et ne sera pas capable de produire des revenus pour la région.

Pour illustrer

Dans le document « Les orientations gouvernementales en aménagement du territoire », il est mentionné ce qui suit à la page 7, tableau 1. *Liste des activités susceptibles de justifier la délimitation d'un territoire incompatible:*



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

Activités	Caractéristiques
Activité récréotouristique intensive	<p>Site récréatif ou touristique doté d'infrastructures permanentes. Une infrastructure permanente peut prendre la forme de bâtiments, de sentiers balisés, etc.</p> <p>Les activités récréotouristiques peuvent être, par exemple, un parc régional, un centre de plein air, un centre de ski, un camping ou une plage.</p> <p>Sur les terres publiques, seuls les terrains faisant l'objet d'un bail de location ou d'une autorisation relativement à un tel site, accordés par le MERN ou le MFFP ou sur lesquels un bâtiment ou une construction d'une pourvoirie à droits exclusifs sont présents, peuvent être déterminés comme étant incompatibles avec l'activité minière.</p> <p>Sauf pour les terrains mentionnés ci-dessus, une zone d'exploitation contrôlée (zec) de chasse et de pêche, une pourvoirie ou tout autre territoire faunique structuré au sens de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune ne peuvent être déterminés comme territoires incompatibles avec l'activité minière.</p>
Activité de conservation	<p>Territoire de conservation dans lequel les activités d'exploration et d'exploitation minières sont interdites par la Loi sur la conservation du patrimoine naturel, la Loi sur les mines et la Loi sur les parcs.</p> <p>Les activités de conservation peuvent être, par exemple, des parcs nationaux, des réserves écologiques, des réserves de biodiversité, des réserves aquatiques, des sites géologiques exceptionnels, des refuges biologiques ou des écosystèmes forestiers exceptionnels.</p> <p>Afin de s'assurer de l'exactitude des limites de ces territoires, la MRC est invitée à contacter les représentants du MDDELCC, du MERN et du MFFP (pour les parcs nationaux).</p>

Réflexion

Le promoteur tente de vendre le graphite comme essentiel à « l'économie verte », beaucoup y voit plutôt une menace à l'économie touristique qui représente plus de 300 millions et 3000 emplois directs dans la région. Le pôle du Lac Taureau et de SMDS représente à lui-seul plus de 15 millions de retombées et 300 emplois directs. Près de 55% de la valeur foncière locale (201 millions) est attribuable à la villégiature.

Le tourisme et la villégiature sont des économies locales majeures et durables. Dans un contexte du plein emploi et de pénurie de main d'œuvre, on doit protéger et renforcer ces économies, et non les miner !



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

CONCLUSION

Extrait d'un des 16 principes du développement durable: Protection du patrimoine culture

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

Le legs aux générations futures passe nécessairement par la protection du patrimoine et se fait sur une très longue période ne se limitant pas à un projet à court terme de 26 ans, mais plutôt dans une perspective visionnaire à très long terme. La Coalition considère que la Haute-Matawinie, par la beauté de sa nature somme toute encore peu touchée par les activités humaines, possède une valeur patrimoniale qui transcende la région, la culture et l'appartenance à une communauté. **Faisons en sorte de l'épargner !**

Pour toutes les raisons évoquées dans le présent mémoire, la COPH S'OPPOSE au projet minier en Haute-Matawinie.

APPUI

- La Coalition appuie la contestation des lois sur les mines du Québec à laquelle plusieurs municipalités adhèrent.

Communiqué de presse - Coalition Pour que le Québec ait meilleure Mine !

<http://www.quebecmeilleuremine.org/communiqueloi-sur-les-mines-contest-e-devant-les-tribunaux-qu-ec-meilleure-mine-appuie-la-nation-a>

- La Coalition soutient les 5 conditions pour que l'électrification des transports ait meilleure mine, déposées le 29 novembre dernier, à l'Assemblée nationale, par une coalition composée de députés, de citoyens et d'organismes environnementaux.

Communiqué de presse – Coalition Pour que le Québec ait meilleure Mine !

<http://www.quebecmeilleuremine.org/communiquelune-coalition-pose-5-conditions-pour-que-l-electrification-des-transports-ait-meilleure-mine>



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

Tableau 1: répartition des matières particulaires - projet Matawinie		Année 3				Année 15				Année 20				Valeu rs Guide s (ug/m 3)
Site		Concent rations initiales (ug/m3)	Contribu tions du projet (ug/m3)	Augmen tation vs concentr ation initiales (%)	Total (ug/m3)	Concent rations initiales (ug/m3)	Contribu tions du projet (ug/m3)	Augmen tation vs concentr ation initiales (%)	Total (ug/m3)	Concent rations initiales (ug/m3)	Contribu tions du projet (ug/m3)	Augmen tation vs concentr ation initiales (%)	Total (ug/m3)	
Zone tampon 300m	PM total (24hrs)	36	133	369%	169.00	36	96	267%	132.00	36	184	511%	220.00	120
	PM fines (PM2.5, 24hrs)	13	9	69%	22.00	13	8.5	65%	21.50	13	12	92%	25.00	30
	SC PM4 (an)	0.04	0.13	325%	0.17	0.04	0.22	550%	0.26	0.04	0.18	450%	0.22	0.07
Petit Lac aux Pierres	PM total (24hrs)	36	16	44%	52.00	36	22	61%	58.00	36	23	64%	59.00	120
	PM fines (PM2.5, 24hrs)	13	2.6	20%	15.60	13	2.7	21%	15.70	13	2.5	19%	15.50	30
	SC PM4 (an)	0.04	0.033	83%	0.07	0.04	0.049	123%	0.09	0.04	0.046	115%	0.09	0.07
Domain e Lagran ge	PM total (24hrs)	36	22	61%	58.00	36	39	108%	75.00	36	63	175%	99.00	120
	PM fines (PM2.5, 24hrs)	13	2.4	18%	15.40	13	3.6	28%	16.60	13	5.4	42%	18.40	30
	SC PM4 (an)	0.04	0.038	95%	0.08	0.04	0.03	75%	0.07	0.04	0.038	95%	0.08	0.07
Saint-M ichel-d es-Sain ts	PM total (24hrs)	36	5.4	15%	41.40	36	5.8	16%	41.80	36	6.6	18%	42.60	120
	PM fines (PM2.5, 24hrs)	13	0.92	7%	13.92	13	0.93	7%	13.93	13	1.1	8%	14.10	30
	SC PM4 (an)	0.04	0.0051	13%	0.05	0.04	0.005	13%	0.05	0.04	0.0054	14%	0.05	0.07



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

Tableau 2: Niveaux sonores phase d'exploitation				Année 3		Année 6		Année 15		
Point de mesure		Temp s	Mesures initiales (La eq 1h, dB)		Niveau sonore jours semaine (La eq 1h, dB)		Niveau sonore jours semaine (La eq 1h, dB)		Niveau sonore jours semaine (La eq 1h, dB)	
			Min	Max	Niveau sonore	Augmentati on	Niveau sonore	Augmentati on	Niveau sonore	Augmentati on
Saint-Michel-des-Saints	P 1	Jour	40	50	35	0	30	0	30	0
		Soir	38	41	30	0	25	0	30	0
		Nuit	32	41	20	0	35	0	-	0
Dom Lagrange sud	P 2	Jour	25	45	45	0 - 20	40 - 45	0 - 20	45	25
		Soir	25	29	40	11 - 15	35	6 - 10	40	11 - 15
		Nuit	23	31	35	4 - 12	35	4 - 12	30	0 - 7
Site minier nord	P 3	Jour	20	40	40	0 - 20	40	0 - 20	40	0 - 20
		Soir	20	22	40	18 - 20	40	20 - 22	35	13 - 15
		Nuit	19	34	30	0 - 11	30	0 - 11	30	0 - 11
Site minier lac Pierres	P 4	Jour	26	41	55 - 65	29 - 39	50 - 60	19 - 24	50 - 65	29 - 39
		Soir	20	23	55 - 65	43 - 45	50 - 65	43 - 45	45 - 60	37 - 40
		Nuit	19	28	45 - 60	32 - 41	45 - 60	32 - 41	45 - 60	32 - 41
Lac Travers	P 5	Jour	24	39	30	0 - 6	30	0 - 6	35	0 - 11
		Soir	19	20	30	10 - 11	25	0 - 6	25	0 - 6
		Nuit	19	26	25	0 - 6	25	0 - 6	25	0 - 6
Dom Lagrange (ch. Matawin)	P 8	Jour	43	48	35	0	35	0	40	0
		Soir	28	40	35	0 - 7	30	0 - 2	35	0 - 7
		Nuit	21	40	30	0 - 9	25	0 - 4	30	0 - 9
Ch. Des Cypres	P 9	Jour	46	53	35	0	35	0	35	0
		Soir	40	46	35	0	30	0	30	0
		Nuit	25	49	30	0 - 5	25	0	30	0 - 5



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

Tableau 3: niveau sonore lors de la phase de construction

Point de mesure		Temps	Mesures initiales (La eq 12h, dB) ³	Niveau sonore anticipé jours semaine ¹ (La eq 12h, dB)		
				Min	Max	Augmentation
Saint-Michel- des-Saints ²	P1	Jour	44	-	-	-
		Soir	39	-	-	-
		Nuit	36	-	-	-
Domaine Lagrange sud	P2	Jour	36	40	65	4 - 29
		Soir	27	-	-	-
		Nuit	27	-	-	-
Site minier nord	P3	Jour	35	35	45	0 - 10
		Soir	21	-	-	-
		Nuit	25	-	-	-
Site minier lac Pierres	P4	Jour	37	35	70	0 - 33
		Soir	22	-	-	-
		Nuit	22	-	-	-
Lac Travers	P5	Jour	35	30	40	0 - 5
		Soir	20	-	-	-
		Nuit	22	-	-	-
Dom Lagrange (ch. Matawin)	P8	Jour	45	35	45	0
		Soir	38	-	-	-
		Nuit	33	-	-	-
Ch. Des Cyprès	P9	Jour	49	30	35	0
		Soir	44	-	-	-
		Nuit	43	-	-	-

1 - Niveau sonore minimal et maximal anticipé lors de la période de construction, dépendamment du type d'activité (construction du chemin d'accès, concentrateur, etc). Les données sont calculées à partir de l'Annexe 4 Mise à jour des cartes sonores 6 km (Qc-49) du document Réponses aux questions 3211-16-019-15.

2 - Les ponts d'évaluation situés à Saint-Michel-des-Saints sont exclus de la zone d'évaluation sonore sans justification adéquate.

3 - La moyenne de niveau sonore est basée sur La eq 12hrs, sauf pour le soir (La eq 3hrs)



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

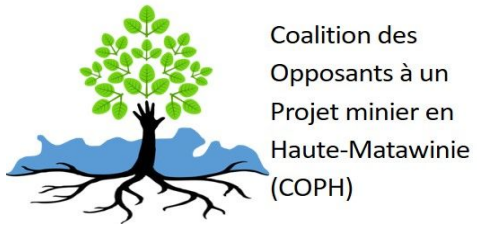
RÉFÉRENCES:

1. <http://www.lacoph.com/public/doc/2018-08-25-PresentationUgoLapointe-MWC-QMM.pdf>
2. Deux vidéos de la COPH : Malartic versus SMDS : <https://www.youtube.com/watch?v=pLMPujNVcvo&feature=youtu.be>
Contamination de l'eau : <https://www.youtube.com/watch?v=wxH1RG2roHQ&feature=youtu.be>
3. Analyse indépendante de la viabilité technique et économique du projet minier de Nouveau Monde Graphite à SMDS
<http://www.lacoph.com/public/doc/2019-06-RapportExpert-NouveauMondeGraphite.pdf>
4. Analyse d'impact sur l'environnement et le milieu social du projet Matawinie de Nouveau Monde Graphite
<http://www.lacoph.com/public/doc/2020-01-RapportKuipers-RisquesContaminationEau.pdf>
5. Analyse des risques pour l'environnement, les eaux de surface et les eaux souterraines – Dr Philippe Marion - Ingénieur et professeur émérite de l'École Nationale Supérieure de Géologie & Laboratoire GéoRessources Université de Lorraine, France
<http://www.lacoph.com/public/doc/2020-01-RapportMarion-RisquesContaminationEau.pdf>
6. La Presse 18 déc 2018 : http://mi.lapresse.ca/screens/026f5e0a-62ea-40ca-89bf-8df638a10e01_7C_0.html
7. Les Affaires 12 janvier 2019 :
<https://www.lesaffaires.com/dossier/le-quebec-en-bref/plus-de-80-des-gens-sondes-jugent-le-projet-de-mine-de-nouveau-monde-graphite-positif-pour-la-region/607365>
8. Communiqué de NMG - 28 janvier 2020 :
<http://nouveau-monde.ca/press/soutien-reaffirme-envers-le-projet-matawinie-%e2%94%82-nouveau-monde-fait-le-point-sur-ses-efforts-dacceptabilite-sociale/>
9. Entrevue Radio-Canada 4 février 2020 :
<https://ici.radio-canada.ca/tele/rdi-economie/site/segments/reportage/153761/rdi-economie-entrevue-avec-eric-desaulniers-mine>
10. Rapport de Léger : Document de L'EIES : 3211-16-019-4, Annexe 3-6
11. La Santé, ses déterminants et la gestion des risques en santé, Ministère de la Santé et Services Sociaux, 2010
12. Review of evidence on health aspects of air pollution – REVIHAAP Project, WHO, 2013
13. Ostro B et al., Fine particulate air pollution and mortality in nine California counties: results from CALFINE. *Environmental Health Perspectives*, 2006.
14. Zanobetti A, Schwartz J., The effect of fine and coarse particulate air pollution on mortality: a national analysis. *Environmental Health Perspectives*, 2009
15. Crouse DL et al., Risk of nonaccidental and cardiovascular mortality in relation to long-term exposure to low concentrations of fine particulate matter: a Canadian national-level cohort study. *Environmental Health Perspectives*, 2012
16. Lepeule J et al., Chronic exposure to fine particles and mortality: an extended follow-up of the Harvard Six Cities study from 1974 to 2009. *Environmental Health Perspectives*, 2012
17. Burden of disease from environmental noise, WHO, 2011
18. Dimensions sociales et psychologiques associées aux activités minières et impacts sur la qualité de vie, INSPQ, 2016
19. Hossain et., Impact of the mining industry on the mental health of landholders and rural communities in southwest Queensland, *Australasian Psychiatry*, 2013.
20. Noise pollution is pervasive in U.S. protected areas, Rachel T. Buxton, Megan F. McKenna, Daniel Mennitt, Kurt Fristrup, Kevin Crooks, Lisa Angeloni, George Wittemyer, parut dans *Science* le 05 Mai 2017, Vol. 356, Issue 6337, pp. 531-533.
<https://science.sciencemag.org/content/356/6337/531>
21. Le bruit de l'homme affecte les espèces jusque dans les aires protégées, par Audrey Garric, publié dans *Le Monde* le 04 mai 2017, mis à jour le 10 mai 2017.
https://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/05/04/le-bruit-de-l-homme-affecte-les-especes-jusque-dans-les-aires-protgees_5122479_1652692.html
22. L'insoutenable sonorité de la route fantôme, parut dans *Zoom Nature*,
<https://www.zoom-nature.fr/linsoutenable-sonorite-de-la-route-fantome/>
23. An experimental investigation into the effects of traffic noise on distributions of birds: avoiding the phantom road. McClure CJW, Ware HE, Carlisle J, Kaltenecker G, Barber JR. 2013 *Proc R Soc B* 280: 20132290.
<https://royalsocietypublishing.org/doi/full/10.1098/rspb.2013.2290>
24. A phantom road experiment reveals traffic noise is an invisible source of habitat degradation. Heidi E. Ware, Christopher J. W. McClure, Jay D. Carlisle and Jesse R. Barber. *PNAS* ; 2015 ; vol. 112 ; no. 39 ; 12105–12109.
<https://www.pnas.org/content/112/39/12105>
25. Impact de la pollution sonore sur la faune, Jean-Marc Thirion, Florian Doré, Jean Sériot, 2010, OBIOS(Objectifs Biodiversités), parut dans le *courrier de la nature*,
<http://www.objectifs-biodiversites.com/medias/files/obios-2010-impact-de-la-pollution-sonore-sur-la-faune.pdf>



Coalition des
Opposants à un
Projet minier en
Haute-Matawinie
(COPH)

26. *Impacts of Chronic Anthropogenic Noise from Energy-Sector Activity on Abundance of Songbirds in the Boreal Forest*, ERIN M. BAYNE LUCAS HABIB STAN BOUTIN, First published:24 September 2008 in *Conservation biology*
<https://doi.org/10.1111/j.1523-1739.2008.00973.x>
https://iaac-aeic.gc.ca/050/documents_staticpost/59540/82080/Appendix_E_-_Part_12.pdf
27. *Additive and interactive cumulative effects on boreal landbirds: winners and losers in a multi-stressor landscape*, C. Lisa Mahon, Gillian L. Holloway, Erin M. Bayne, and Judith D. Toms, Published online 2019 May 23,
28. Simila et al., *Governing Conflicts between Mining and Tourism in the Arctic*, *Arctic Review on Law and Politics*, 2018
29. Conesa HM., *The difficulties in the development of mining tourism projects: the case of La Unión Mining District (SE Spain)*, *Revista de Turismo y Patrimonio Cultural*, 2010
30. Ochieng G et al., *Impacts of mining on water resources in South Africa*, *Scientific Research and Essays*, 2010
31. Pam T et al., *The economic impact of the current mining boom on the Australian tourism industry*, *Australian Tourism Research*, 2013
32. United Nations, *Sustainable tourism*, *Expert Meeting on tourism's contribution to sustainable development*, Geneva, 14–15 March 2013



ANNEXES

- Annexe 1 : Pétition – commentaires et signatures
- Annexe 2 : Suivis de la Municipalité aux questions de la COPH
- Annexe 3 : Analyse des experts - 1ère ronde - Grille COPH
- Annexe 4 : Déclaration de la COPH - Opposition au projet minier
- Annexe 5 : Impacts du projet minier sur la Santé
- Annexe 6 : Documents d'information publiés par la COPH